



## Réunion mensuelle du Groupe Exécutif de Coopération

### des Partenaires Techniques et Financiers

#### Compte Rendu (Version finale)

<b>Date</b> : 13 avril 2016	<b>Lieu</b> : Ambassade du Canada
<b>Début</b> : 10h06	<b>Fin</b> : 12h24
<b>Présidence</b> : Chef de file (CdF) PTF (Canada) assisté des membres de la Troïka élargie (France, DUE et MINUSMA) et l'invité spécial : le Secrétaire permanent du Comité National de Coordination de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali	
<b>Ordre du jour</b>	
<b>I. Conclusions de la rencontre PM – Troïka élargie du 24 mars et suites à donner (CdF PTF) (15min)</b>	
<b>II. Préparation de la rencontre PM – Troïka élargie du mois de mai : Consolidation de la Paix et de la Sécurité</b>	
1. <u>Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (30 min)</u> :	
✓ Secrétaire permanent du Comité National de Coordination de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;	
✓ MINUSMA ;	
✓ DUE.	
2. <u>Sécurisation des opérations des PTF (30 min)</u>	
• Suites de la rencontre entre la Troïka élargie et le Ministre de la Sécurité (CdF PTF) ;	
• Contribution de la MINUSMA à la sécurisation des missions sur le terrain (MINUSMA).	
<b>II. Divers (15 min)</b>	
• Initiative World Vision sur la charte des citoyens sur les ODD (CdF PTF);	
• Renforcement des capacités de planification et de suivi des structures gouvernementales (CdF PTF) ;	
• SCAP 2016 – 2018 : Implications de la mise en œuvre (CdF PTF / PT).	
<b><u>Date de la prochaine réunion mensuelle</u> : 11 mai 2016</b>	

## Introduction :

1. Le Cdf a souhaité la bienvenue aux participants en général et en particulier à ceux (le Secrétaire Permanent (SP) du Comité National de Coordination de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (CNCA) et le Co-président du sous-Comité Développement du CSA), venus spécialement pour le point très particulier sur la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il a poursuivi en soulignant que le sujet choisi est d'actualité et comporte d'importants enjeux : les contraintes sur la mise en œuvre les opérations de coopération, la sécurité des citoyens et in fine la paix dans tout le pays.

### I. **Conclusions de la rencontre PM – Troïka élargie du 24 mars et suites à donner (CdF PTF) (15min) CR PM-Troïka : l'avancement de la décentralisation.**

2. Le Cdf a fait un compte rendu de la rencontre PM-Troïka élargie du 24 mars 2016 en rappelant qu'elle a porté sur la thématique de la poursuite de l'approfondissement de la décentralisation. En conclusion, il a noté qu'il y a des actions en cours concernant cette thématique et que la réunion du 19 mai sera l'occasion de faire le point.

### II. **Préparation de la rencontre PM – Troïka élargie du mois de mai : Consolidation de la Paix et de la Sécurité**

1. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (30 min) :
  - ✓ *Secrétaire permanent du Comité National de Coordination de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;*
  - ✓ *MINUSMA ;*
  - ✓ *DUE.*
3. Le Cdf a rappelé qu'il y aura une réunion mensuelle du GEC (11mai) avant la rencontre PM-Troïka du 19 mai dont le thème porte sur la consolidation de la paix et de la sécurité. Une dimension importante du thème, la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), initialement inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion, sera examinée lors de celle du 11 mai.
4. Il a ensuite donné la parole au SP du CNCA dont l'intervention a été articulée en 3 points : (i) les avancées dans l'exécution du Plan d'actions de la mise en œuvre de l'Accord ; (ii) les difficultés et (iii) les perspectives.
5. Le SP du CNCA a tout de suite souligné l'importance que les autorités au plus haut niveau accordent à la mise en œuvre de l'Accord et le suivi que le PM –dont le leitmotiv est d'accélérer le rythme de sa mise en œuvre-en fait avec la tenue le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois d'une réunion.
6. En termes d'avancées, il a informé : (i) de la nomination des gouverneurs des nouvelles régions (Taoudénit et Ménaka), (ii) de l'adoption de la loi portant sur les autorités intérimaires ; (iii) du démarrage du processus de révision de la constitution ; (iv) du démarrage de la relecture de la loi électorale ; (v) de la disponibilité d'un document provisoire de la Stratégie Spécifique pour le Développement des Régions du Nord dont le dépôt est souhaité pour la prochaine réunion du CSA.

7. Il a aussi indiqué les inscriptions budgétaires pour la mise en œuvre de l'Accord pour l'année 2016, soit 16,4 mrds de F CFA contre 12,2 mrds en 2015. Au compte du Fonds de Développement Durable, 100 mrds de F CFA au budget dans le cadre du Collectif budgétaire prévu en juin conformément à la répartition des 300 mrds en tranche de 100 mrds de 2016 à 2018.
8. Sur le même sujet, cinq projets routiers et cinq projets aéroportuaires sont prévus dans le cadre de la réalisation des infrastructures de désenclavement des régions du nord.
9. Les difficultés sont de 3 ordres : (i) la persistance de l'insécurité ; (ii) la non conjugaison des efforts des parties prenantes et (iii) la non disponibilité de tous les financements et la complexité des procédures pour le décaissement des PTF. A cela il faut ajouter la lenteur du processus DDR liée à la non fourniture des listes de combattants par les mouvements.
10. Dans les perspectives, la stratégie qui sera adoptée sera le démarchage des principaux départements pour définir leurs priorités et les informer par rapport aux priorités de l'Accord. C'est dans cet ordre que le Premier Ministre a demandé l'identification de quatre activités prioritaires à mener mensuellement.
11. Le bâtiment du CRES (Centre Régional pour l'Energie Solaire) est en cours de réhabilitation pour y loger toutes les parties prenantes de la mise en œuvre de l'Accord afin qu'elles puissent travailler ensemble dans un cadre sécurisé.
12. En ce qui concerne la question de la sécurité, il y a besoin que toutes les parties prenantes collaborent. La mise en œuvre conjointe des dispositions de l'Accord est une nécessité. Cependant, les mouvements traînent à fournir leurs membres pour les différents comités ainsi que les hommes pour les patrouilles mixtes. Le décret de la RSS est encours de relecture.
13. Par rapport aux attentes, l'accompagnement des PTF est attendu pour les projets figurant dans l'annexe II de l'Accord, la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord (SSDRN), et aussi les solutions à mettre en œuvre en lien avec les contraintes soulignées.
14. La MINUSMA a informé de la tenue prochaine d'une session spéciale sur la réforme de la sécurité et que les 3 sites de cantonnement qui sont en cours de de construction seront prêts pour fin avril. Il est nécessaire que les PTF anticipent dans leur programmation sur le volet "réinsertion" en y intégrant la dimension genre.
15. Puis, le CdF a passé la parole à l'UE qui a donné des informations (plan d'urgence humanitaire (cartographie), Agence de Développement Régional (ADR) , SSDRN, modalités de fonctionnement du FDD, suivi de la Conférence de Paris...) sur les activités du Sous-comité Développement du CSA qu'elle co- préside avec l'Algérie.
16. Après les différentes interventions, le Cdf a ouvert le débat au cours duquel plusieurs questions ont été abordées : (i) la prise en compte des recommandations de la résolution 1325 de l'ONU ; (ii) les suites données à la demande des mouvements que toute question soit validée par le CSA avant la décision du GdM ; (iii) la synergie à améliorer entre les acteurs, suite au constat que le GdM est en relation avec les Mouvements, les PTF avec le GdM, avec la conséquence qu'il y a une information insuffisante des Mouvements ; (iv) l'implication de la Société Civile.
17. Des réponses ont été donnés aux questions posées : (i) la confirmation que la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'Accord est effective; (ii) l'information donnée par le CSA lors de sa dernière session que son rôle

n'est pas de faire de la validation de documents et a plutôt invité les parties à davantage de concertation ; (iii) la prise en compte du genre est effective avec la représentation du Ministère en charge de la question et des OSC dédiées dans les instances du CNCA, tout comme l'implication de façon générale des OSC à l'instar de toutes les forces vives de la nation ; (iv) l'annonce que les élections seront tenues à date, en respectant des principes démocratiques. En plus, les élections seront une solution à la problématique des autorités intérimaires.

18. Le CdF a donné la parole au SP du CNCA, qui a remercié le GEC pour l'invitation, souligné sa disponibilité avant de se retirer.

## 2. Sécurisation des opérations des PTF (30 min)

- Suites de la rencontre entre la Troïka élargie et le Ministre de la Sécurité (*CdF PTF*) ;
19. Le CdF a rappelé les discussions antérieures sur la sécurité entre les PTF d'une part et d'autre part entre le GdM et les PTF, y compris sur la création et le fonctionnement du Comité de liaison. A la suite de la réunion PM-Troïka du 24 mars, une lettre a été adressée au Ministre de la Sécurité, qui a promptement réagit en fixant à la Troïka élargie un rdv pour la tenue d'une réunion le 07 avril.
  20. Au cours de cette réunion, une présentation des mesures sécuritaires prises et les résultats obtenus a été faite. Le Ministre a admis être confronté à un défi, qui est celui de la nécessaire coordination entre les différents services de sécurité (police, gendarmerie, armée, garde national...). Il a donc exprimé le besoin d'être appuyé dans ce domaine ainsi que dans celui de l'équipement et la formation de la nouvelle cellule anti-terroriste. Le CdF a exhorté chaque PTF à examiner les possibilités d'appui à ce Ministère et a noté suite aux différentes interventions (appui ONUFEMMES à ce Ministère pour apporter soutien aux femmes victimes de violence basée sur le genre, appui du Luxembourg à la Police Nationale ...) le besoin des PTF de se coordonner sur cette question.
  21. Le Ministre a décidé, concernant la redynamisation du Comité de liaison, séance tenante de mettre en place un point focal pour traiter la question de sécurité avec les PTF. Il a promis de communiquer son identité dans les prochains jours. Il a demandé que la liste des agents de sécurité des PTF lui soit communiquée. Le CdF a invité les PTF à lui transmettre bilatéralement la liste de leurs agents de sécurité.
  22. Pour finir sur ce point, le Cdf s'est réjoui de l'instauration du dialogue sur la question. Les dispositions annoncées par le GdM sont encourageantes. Il a en outre distingué les rôles du point focal logé au Ministère des Aff. Etrangères (protection des emprises diplomatiques, Convention de Vienne) et celui logé au Ministère de la Sécurité (sécurisation des opérations de coopération).
  23. La question de la redynamisation du SGT-Sécurité intérieure (DUE) ou de son érection en GT s'est invitée lors des échanges. Pour le CdF et conformément aux procédures, cette question devra être examinée en GEC consécutivement à une proposition formelle à transmettre à la Troïka élargie contenant les motivations et justifications de la démarche.

- Contribution de la MINUSMA à la sécurisation des missions sur le terrain (*MINUSMA*).

24. A propos de la sécurisation des missions, particulièrement, dans les régions du nord, la MINUSMA a dit sa disponibilité à poursuivre son accompagnement. Elle a toutefois exhorté les PTF, face à ses capacités limitées, à soumettre leurs programmes de missions suffisamment à l'avance afin de favoriser une planification efficace. Le CdF a indiqué que la priorité est donnée aux missions participant à la mise en œuvre d'opérations de développement et non aux missions protocolaires.

### **III. Divers (15 min)**

- Initiative World Vision sur la charte des citoyens sur les ODD (*CdF PTF*);

25. Ce processus ne peut être endossé par le GEC, mais traité de manière bilatérale. Il sera proposé au porteur de l'initiative de se référer aux structures faitières et de poursuivre les échanges avec le GT Processus Démocratique et OSC.

- Renforcement des capacités de planification et de suivi des structures gouvernementales (*CdF PTF*);

26. La conclusion sur ce point est de faire une cartographie des interventions des PTF en la matière, base sur laquelle une coordination pourrait se mettre en place. La question sera soumise à discussion lors de la prochaine réunion du GEC.

- SCAP 2016 – 2018 : Implications de la mise en œuvre (*CdF PTF / PT*).

27. Il a été demandé au GT Ecofi de relancer le MEF sur la suite du processus de d'adoption du CREDD, suite qui définira la date d'adoption conjointe de la SCAP.

28. La réunion des coordonnateurs du 18 avril discutera du plan d'actions de la SCAP. Pour la préparation de cette réunion, il a été demandé au PT d'envoyer un message de rappel pour les livrables des GT (Bilan 2015, PT 2016...).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 12h24.